

**PREAVIS MUNICIPAL NO 03 / 2026 EN SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL  
DU 6 OCTOBRE 2026**

---

**OBJET : ARRETE D'IMPOSITION POUR LES ANNEES 2027 ET 2028**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule :

L'actuel arrêté d'imposition valable pour l'année 2026 adopté par le Conseil communal le 07.10.2025, doit être renouvelé conformément aux instructions reçues de la Préfecture du district du Jura-Nord vaudois.

Base légale :

Conformément à l'art 33 de la Loi du 5 décembre 1956 sur les impôts communaux (LIC), l'arrêté d'imposition, dont la durée ne peut excéder 5 ans, doit être soumis à l'approbation du Département en charge des relations avec les communes avant le 30 octobre après avoir été adopté par le Conseil communal.

Objet du préavis :

Par le présent préavis, la Municipalité propose de maintenir le taux d'imposition à 72 % pour les deux prochaines années, soit 2027 et 2028. Le détail des différents taux figure sur le document annexé qui fait partie intégrante du présent préavis.

Conclusion :

En conclusion, la Municipalité invite le Conseil communal à prendre les décisions suivantes :

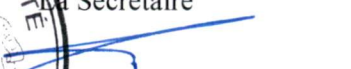
**Le Conseil communal,**

- vu le préavis municipal ci-dessus,
- considérant que celui-ci figure à l'ordre du jour,
- ayant entendu le rapport de la commission de gestion et finances

**Décide :**

- D'accepter l'Arrêté d'imposition tel que présenté pour les années 2027 et 2028.

Au nom de la Municipalité

|                                                                                     |                                                                                      |
|-------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| Le Syndic                                                                           | La Secrétaire                                                                        |
|  |  |
| Julien Burnens                                                                      | Carole Pose                                                                          |



Bavois, le 31 août 2026